

Sous-section 3.—L'Aviation royale du Canada

Organisation.—L'Aviation royale du Canada est dirigée par le Quartier général de l'Aviation, à Ottawa, qui est chargé de la préparation et de l'exécution du programme d'administration des forces régulières et de réserve de l'Aviation royale du Canada. L'organisation du Quartier général comprend quatre divisions principales: plans et opérations, services techniques, personnel et contrôle des ressources. Les principales formations de l'Aviation royale du Canada étaient stationnées, au 31 mars 1961, aux endroits suivants:

<u>Formation</u>	<u>Quartier général</u>
Commandement de la défense aérienne.....	Saint-Hubert (P.Q.)
5 ^e Division aérienne.....	Vancouver (C.-B.)
1 ^{re} Division aérienne.....	Metz, France
Commandement du transport aérien.....	Trenton (Ont.)
Commandement du matériel aéronautique.....	Rockcliffe (Ont.)
Commandement aérien maritime.....	Halifax (N.-É.)
Commandement de l'entraînement.....	Winnipeg (Man.)

L'organisation comprenait 29 escadrilles de l'Aviation régulière et 11 escadrilles des forces auxiliaires. Les escadrilles auxiliaires se sont occupées d'opérations de recherches et de sauvetage. Neuf des escadrilles régulières étaient affectées à la défense aérienne de la région Canada—États-Unis; 12 escadrilles étaient affectées à la défense aérienne de l'Europe occidentale; quatre escadrilles ont effectué des opérations de transport pour l'ARC, tant au Canada qu'à l'étranger; trois escadrilles maritimes ont travaillé de concert avec d'autres forces en vue de la défense des côtes est et ouest du Canada, et une escadrille de reconnaissance était affectée à des opérations de photographie aérienne et de reconnaissance dans le Nord canadien.

Le 31 mars 1961, les forces régulières de l'Aviation royale du Canada comptaient 51,349 officiers et aviateurs et les forces auxiliaires, 3,130.

Opérations en 1960.—L'Aviation royale du Canada a continué de remplir ses engagements en vue de la défense aérienne, d'améliorer l'efficacité des escadrilles de défense aérienne et d'accentuer l'intégration de la défense avec les forces aériennes des États-Unis sous la direction du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). La force de défense aérienne du Canada est demeurée la même avec neuf escadrilles de *CF-100*, *MK V*. La 1^{re} Division aérienne, stationnée en Europe, se compose de huit escadrilles de *F-86*, de quatre escadrilles de *CF-100*, *MK IVB* et d'une escadrille de détection et de contrôle des avions; elle continue de remplir les engagements que le Canada a pris concernant les effectifs de chasse de l'OTAN.

Le Commandement de la défense aérienne a poursuivi son organisation projetée et a fait fonctionner trois réseaux de radar: la ligne avancée de pré-alerte (*DEW*), la ligne intermédiaire (*MCL*) et la ligne *Pinetree*, comme partie intégrante du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Dans la partie sud, le Corps des observateurs terrestres a été dissous à compter du 1^{er} juin 1960. Celui de la partie nord a continué son activité comme complément au réseau de radar de pré-alerte.

En 1960, le Commandement aérien maritime de l'ARC a affecté à la défense maritime de l'Amérique du Nord trois escadrilles maritimes à base terrestre. Sur la côte est, deux de ces escadrilles ont été dotées complètement d'appareils *Argus*, les plus gros et les plus modernes des avions de lutte anti-sous-marine au monde. Un programme ininterrompu de perfectionnement des avions et de réarmement en matériel anti-sous-marin amélioré s'est également poursuivi pendant la même période. Les deux escadrilles susmentionnées, et une troisième escadrille dotée d'avions *Neptune* et stationnée sur la côte ouest ont participé pendant toute l'année à plusieurs manœuvres nationales et internationales, ainsi qu'à des exercices anti-sous-marins de l'OTAN. On a également maintenu les patrouilles quotidiennes et la surveillance des régions océaniques le long du littoral du Canada.